

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 MARS 1894.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1894.

(Voir les nos 117 X, session de 1892-1893, 6 X, et 45, session de 1893-1894, de la Chambre des Représentants; 20, session de 1893-1894, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DE CONINCK DE MERCKEM, Président-Rapporteur; DETHUIN, le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, le Comte DELLA FAILLE DE LEVERGHEM, FOURCAULT, MULLE DE TER SCHUEREN et WILLEMS.

MESSIEURS,

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1894 est basé sur un effectif de 2,574 hommes et de 1,663 chevaux; les crédits demandés s'élèvent à 4,367,600 francs, soit une augmentation de 37 hommes, de 25 chevaux et de 76,100 francs, dont 62,250 francs de charges permanentes et 13,850 francs de charges temporaires.

Les brigades d'Assenede, de Merxplas et de Cruyshautem ont été renforcées; une nouvelle brigade a été établie à Hamont.

D'autres augmentations d'effectif et de nouvelles brigades sont encore réclamées; votre Commission de la Guerre espère qu'il sera bientôt donné satisfaction à ces demandes.

De même que les années précédentes, votre Commission appelle l'attention de M. le Ministre de la Guerre sur la réorganisation du service de ce corps et sur la nécessité de créer un escadron mobile de gendarmerie. Ce sont là des mesures qui deviennent plus urgentes chaque jour.

La gendarmerie a justifié une fois de plus la confiance que le pays a en elle pour le maintien de l'ordre et de la sécurité.

Nos gendarmes ont su remplir leur délicate mission avec autant de calme que de sang-froid. Votre Commission aime à le constater.

Elle a l'honneur de vous proposer, Messieurs, après un mûr examen, l'adoption du Projet de Loi à l'unanimité des voix des membres présents.

A la Chambre il a réuni également tous les suffrages.

Le Président-Rapporteur,
DE CONINCK DE MERCKEM.